



Pêche et protection du milieu aquatique Centre - Val de Loire



Rapport d'activité 2017





SOMMAIRE

Réseau associatif pêche en Centre - Val de Loire	4
L'association Régionale : objet et missions	4
Les indicateurs clés 2017	5
Les adhérents	6
Les tendances évolutives	8
Gouvernance	10
Les instances décisionnelles	10
La représentation interne	11
La représentation extérieure	11
Les grandes dates de 2017	10
Partenariats	12
La Fédération nationale de la pêche en France	12
L'agence de l'eau Loire-Bretagne	13
Ressources	14
Compte de résultats	14
Ce que finance la carte de pêche	15
La cotisation Pêche Milieu Aquatique	15
Gouvernance écologique	16
Développer le loisir pêche	18
Etudier, protéger et gérer	22
Promouvoir et communiquer	26
Les fédérations en action	30



« Notre association régionale est devenue au fil des années, une entité importante pour les structures associatives de la pêche de loisir en région Centre - Val de Loire. Composée de 6 Fédérations départementales et près de 100 000 pêcheurs, elle contribue à la protection de l'environnement, communique et sensibilise aux enjeux de l'eau sans oublier qu'elle œuvre pour un développement touristique du loisir pêche en région Centre - Val de Loire pour qu'elle devienne d'ici quelques années, une véritable destination pêche.

Techniquement, notre engagement s'est traduit par des prises de position assez fermes sur plusieurs thématiques comme notre opposition à l'ouverture de la pêche du saumon sur l'axe Loire, le classement du silure en nuisible, la création de retenues de substitution ou encore notre vive réaction suite aux arrêtés préfectoraux concernant les zones non traitées pris dans la région.

Notre participation accrue au comité de bassin et à ses commissions, au Conseil économique, social et environnemental régional ou encore nos interventions à la Dreal Centre - Val de Loire nous implique sur beaucoup de sujets environnementaux et nous permet de défendre les pêcheurs ou le principe « pollueur - payeur ». La sensibilisation de tous aux enjeux de l'eau est aussi une priorité pour notre association et le sera tant que notre partenariat avec l'agence de l'eau Loire - Bretagne perdurera. Notre présence lors des manifestations d'envergure régionale, la rédaction de bulletins d'information ou encore l'organisation de formations permettent de communiquer avec conviction sur tous les sujets qui font l'actualité.

Notre implication reste également forte pour le développement du loisir pêche. Nous continuons de labelliser des parcours de pêche et travaillons depuis peu avec Electricité de France afin de promouvoir la pêche et la protection du milieu auprès des pêcheurs, des salariés d'Edf mais également du grand public. Une convention de partenariat a ainsi été signée dès février 2017.

La région Centre - Val de Loire a débuté une nouvelle aventure avec le lancement fin 2017, de l'agence régionale de biodiversité que nous avons intégrée. Cette structure deviendra le lieu de concertation qui nous permettra je l'espère, de travailler plus amplement avec la région et devenir un véritable partenaire ! »

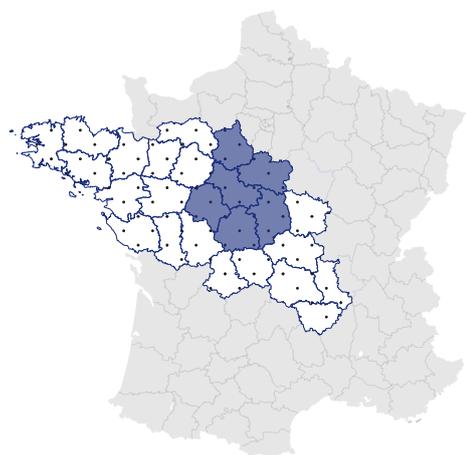
Serge Savineaux

RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE EN CENTRE - VAL DE LOIRE



L'association régionale : objet et missions

L'association des Fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique Centre - Val-de-Loire regroupe les 6 Fédérations de la région Centre - Val-de-Loire.



Elle assure des missions de protection et de valorisation du milieu aquatique, de développement du loisir pêche, de coordination et de formation ainsi que de structuration et d'animation du réseau.

Elle travaille également sur la concertation entre les Fédérations membres et la coordination de leurs actions au niveau de la région Centre - Val-de-Loire.

À cette fin elle est chargée :

- d'assurer une liaison entre les structures adhérentes,
- de contribuer à la protection de la biodiversité aquatique,
- d'étudier tous dossiers d'intérêt régional pour la pêche de loisir,
- de participer à la définition d'orientations régionales pour le loisir pêche,
- de développer le tourisme pêche en région Centre - Val de Loire,
- d'oeuvrer pour la protection du milieu et la gestion des ressources piscicoles,
- de mener des actions d'information et de communication,
- de favoriser la mutualisation des moyens,
- d'assurer une interface technique et politique,
- de contribuer à l'animation et à l'adaptation des politiques territoriales,
- de promouvoir et réaliser des actions pédagogiques,
- de mettre à disposition des outils d'innovation,
- de moderniser le loisir pêche,
- de labelliser des parcours de pêche adaptés à tous !



11 108 km
de cours d'eau

223
Associations Agréées
pour la pêche et la protection
du milieu aquatique
(AAPPMA)

6
Fédérations Départementales
(FDAAPPMA)

1
Association
Migrateurs

44
Salariés

90
Bénévoles élus
membres des
conseils
d'administration
des fédérations





Les indicateurs clés 2017

Représenter, protéger et promouvoir la pêche de loisir en eau douce et contribuer localement à des actions de valorisation.

Une multitude de thématiques gravitent autour de la pêche de loisir et il semble opportun de ressortir quelques indicateurs importants.

94 648 pêcheurs

dont **297** pêcheurs amateurs aux engins et filets

19 638

jeunes de - de 18 ans

3 322

cartes découverte femme

88 472

cartes de pêche délivrées

sur www.cartedepeche.fr

Site officiel d'adhésion aux AAPPMA

20

parcours labellisés

114

hébergements qualifiés

902

animations dispensées

9 543

personnes initiées à la pêche et sensibilisées à la préservation des milieux

195

gardes pêche particuliers

253

procès verbaux établis au titre de la loi pêche

2

procédures suivies au titre de la loi sur l'eau

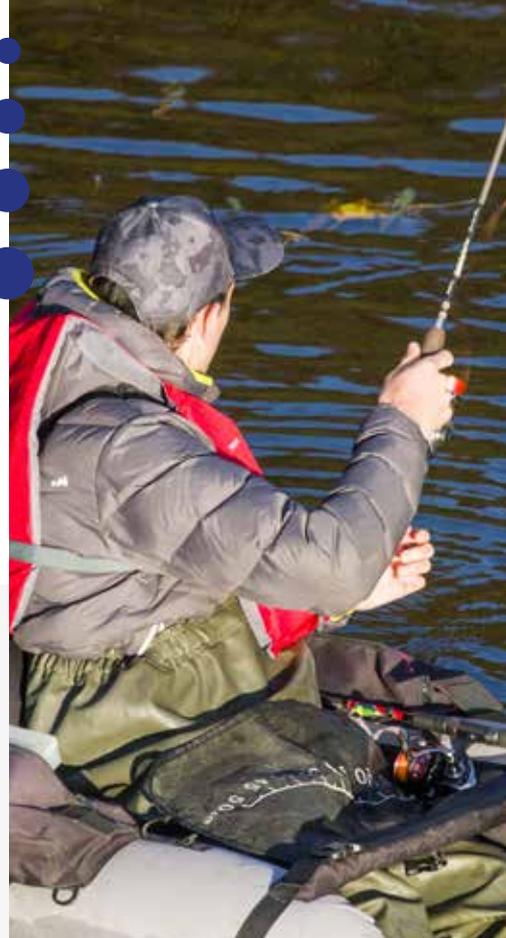
+ 21 études

et **15** chantiers de restauration de milieu engagés par les fédérations

6 fédérations

engagées dans la régulation du Grand Cormoran pour un quota total de tir de

2 235 individus



La pêche associative de loisir en France dépasse les 2 milliards d'euros d'impact économique.



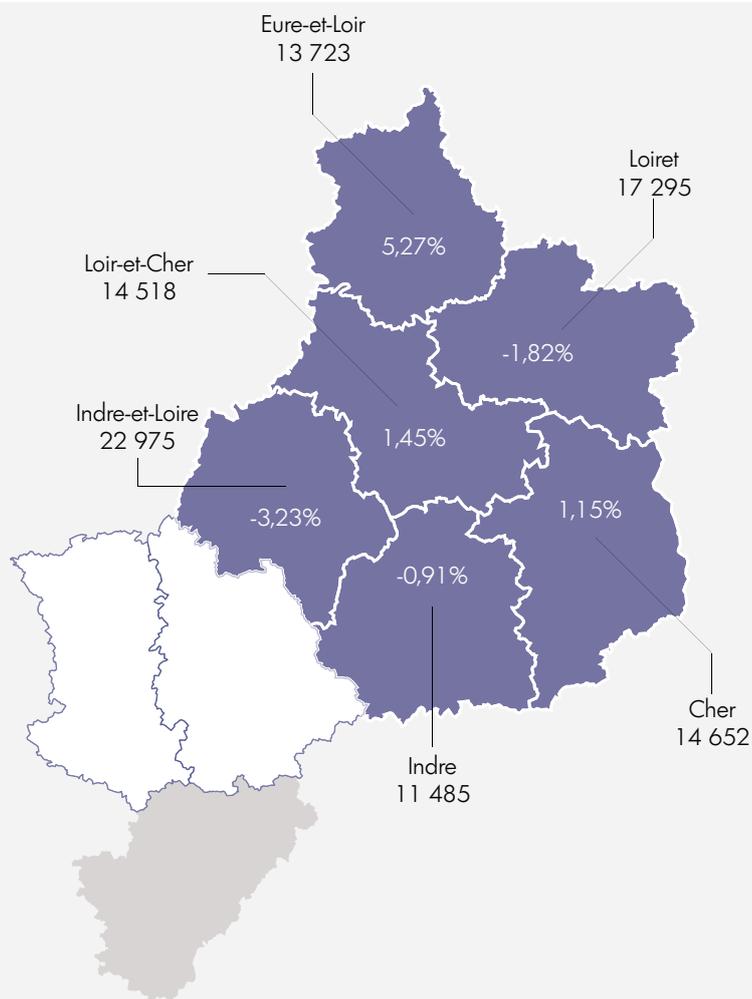
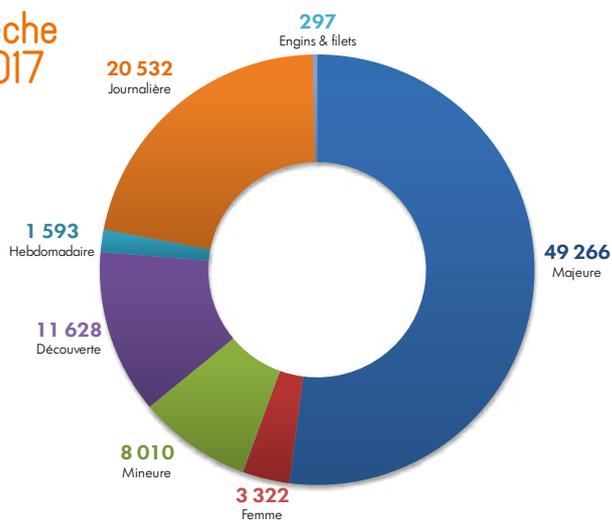
Les adhérents

Après une forte baisse en 2016 (moins 1 500 pêcheurs), les effectifs de cette année se sont maintenus en région Centre – Val de Loire avec 94 648 adhérents soit seulement 132 cartes de moins que l'année passée. Tout confondu, les cartes « majeures », « femmes » et « découvertes » sont en augmentation de plus de 2% ce qui représente 1 109 cartes. Cette remontée des adhésions se traduit également sur les cartes « découverte » avec une hausse de plus de 6%.

Contrairement aux années précédentes, les cartes « journalières » sont en forte diminution de près de 9%, du jamais vu depuis longtemps !

TOTAL Cotisations Pêche Milieux Aquatiques 2017

94 648



L'évolution de la vente des cartes depuis 2011 montre une baisse importante de nos adhérents avec près de 3 000 pêcheurs en moins en région Centre - Val-de-Loire.

Cette année, seule la Fédération du Loiret a perdu des cartes « majeures » (36) et celle de l'Indre des cartes « femmes » (28). Dans les départements du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, on peut noter l'arrivée de plus de 700 nouveaux pêcheurs, cartes « majeures », par rapport à 2016. Le Loir-et-Cher augmente également fortement en cartes « femmes » avec une hausse de 14%. Globalement, la perte en cartes « mineures » est de 123 cartes. Toutefois, les départements d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire et du Cher ont gagné près de 200 pêcheurs.

La carte « découverte » est en hausse significative de près de 700 cartes. A la lecture du tableau, on observe que les départements du Cher et d'Eure-et-Loir masquent les difficultés rencontrées par ce produit et notamment la baisse de 10% en 2016. Il convient de se souvenir qu'auparavant la carte était gratuite. Concernant la carte « hebdomadaire », elle est en diminution comme en 2016 ou excepté dans le Cher et le Loiret, elle avait augmenté. Toutefois, dans les départements d'Indre-et-Loire, de l'Indre et surtout d'Eure-et-Loir, elle est en hausse et même dans ce dernier en forte augmentation : plus de 27% ! Pour finir, les cartes « journalières » avec les aléas climatiques et les cyanobactéries ont baissé de près de 9% notamment en Indre-et-Loire où la baisse atteint 1 250 cartes. Les tableaux ci-dessous reprennent les tendances générales.

Fédération	Carte annuelle personne majeure ou interfédérale		Carte annuelle promotionnelle découverte femme		Carte annuelle personne mineure	
	2017	Variation	2017	Variation	2017	Variation
Cher	7 871	0,03%	573	6,70%	1 248	3,74%
Eure-et-Loir	6 380	2,56%	339	4,63%	1 201	7,04%
Indre	6 646	1,61%	465	-5,68%	1 149	-2,46%
Indre-et-Loire	12 163	3,76%	773	6,47%	1 787	4,02%
Loir-et-Cher	7 578	3,88%	549	14,14%	1 304	-1,29%
Loiret	8 628	-0,30%	623	5,24%	1 321	-1,78%
TOTAL	49 266	1,96%	3 322	5,36%	8 010	1,56%

Fédération	Carte annuelle découverte -12 ans		Carte hebdomadaire		Carte journalière	
	2017	Variation	2017	Variation	2017	Variation
Cher	2 265	23,30%	231	-20,34%	2 464	-10,40%
Eure-et-Loir	1 936	21,23%	117	27,17%	3 750	1,90%
Indre	1 387	-1,42%	267	7,66%	1 563	-8,86%
Indre-et-Loire	2 365	-3,27%	471	1,73%	5 261	-19,20%
Loir-et-Cher	1 680	2,94%	231	-18,37%	3 112	-3,74%
Loiret	1 995	-2,30%	276	-8,00%	4 382	-5,05%
TOTAL	11 628	6,09%	1 593	-4,95%	20 532	-8,76%

Tarifs 2018

Le travail d'harmonisation des tarifs de carte de pêche depuis plusieurs années abouti à des tarifs cohérents. Avec la multiplication des actions et la diminution globales des adhérents, les tarifs pourraient augmenter.

Carte interfédérale	96 euros
Carte majeure	75 / 76 euros
Carte femme	33 euros
Carte mineure (moins de 18 ans)	20 euros
Carte découverte (moins de 12 ans)	6 euros
Carte hebdomadaire	32 euros
Carte journalière	10 / 11 euros

1,5 millions
de pêcheurs en France



cartedepêche.fr

Les six départements de la région Centre - Val de Loire sont en « tout-Internet ».

94%
des ventes

sur www.cartedepêche.fr

Evolution des adhésions :

2012 - 7 064

2013 - 21 532

2014 - 36 340

2015 - 58 291

2016 - 74 482

2017 - 88 472

70%
des ventes
chez les dépositaires



GOVERNANCE



Les instances décisionnelles

Le bureau



Président
Serge Savineaux
(41) Loir-et-Cher



Trésorier
Patrick Léger
(36) Indre



Secrétaire
Denis Legret
(28) Eure-et-Loir



Vice-président
Jacky Marquet
(37) Indre-et-Loire



Trésorier adjoint
Christian Stephan
(18) Cher



Secrétaire adjoint
Dominique Tinseau
(45) Loiret

Le conseil d'administration



Membre
Mathieu Labrousse
(16) Charente



Membre
Pierre Lacroix
(79) Deux-Sèvres



Membre
Francis Bailly
(86) Vienne

Administrateurs

- Fédération de Charente
- Fédération d'Eure-et-Loir
- Fédération de l'Indre
- Fédération d'Indre-et-Loire
- Fédération du Loir-et-Cher
- Fédération du Loiret
- Fédération des Deux-Sèvres
- Fédération de la Vienne

Anthony Lojewski
Yves Morinet
Jacques Goupil
Marie-Madeleine Guénard
Jean-Marc Taupin
Alain Marnay
Jean-Claude Tevenot
Abel Martin
Jean-Michel Grignon
Christian Delavault
Jean Antigny



FNPF

Serge Savineaux

(41) Loir-et-Cher
5ème Vice-président
Responsable de la commission promotion, communication
Responsable de la commission pêche professionnelle
Membre de la commission technique
Spécialisé pêche amateur aux engins et filets (titulaire)
Membre du groupe de travail comité national de labellisation

Christian Stephan

(18) Cher
Administrateur
Membre de la commission législation, réglementation, statuts
Membre de la commission budget et suivi financier
Spécialisé pêche amateur aux engins et filets (suppléant)

Denis Legret

(28) Eure-et-Loir
Administrateur
Membre de la commission budget et suivi financier
Membre de la commission développement du loisir pêche
Membre du groupe de travail produits
Responsable des groupes de travail carte de pêche et cartedepeche.fr

SNSAPL

Patrick Léger (36) Indre - Trésorier adjoint
Dominique Tinseau (45) Loiret - Membre

EHGO

Président
Denis Legret (28) Eure-et-Loir

Vice-président
Christian Stephan (18) Cher

UFBLB

Vice-président
Serge Savineaux (41) Loir-et-Cher

Trésorier
Patrick Léger (36) Indre

Secrétaire adjoint
Jacky Marquet (37) Indre-et-Loire

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Conseil d'administration

Jean-Paul Doron (61) Orne

COMITÉ DE BASSIN

Séances plénières

Jean-Paul Doron, (61), Denis Legret (28),
Lionel Martin (43), Jérémy Grandière (35),
Jean-Yves Moëlo (Personne qualifiée)

Commission Finances et Programmation

Jean-Paul Doron (61) Orne
Denis Legret (28) Eure-et-Loir

Commission Planification

Jean-Paul Doron (61) Orne
Denis Legret (28) Eure-et-Loir

Commission Communication et action internationale

Denis Legret (28) Eure-et-Loir

Commission Littoral

Commission Inondations, plan Loire

Commission Milieu naturel

Jean-Paul Doron (61) Président, Denis Legret (28), Jean-Michel Grignon (79), Alain Dieu (72), Jérémy Grandière (35), Lionel Martin (43)

COMMISSIONS TERRITORIALES

Loire Moyenne

Denis Legret (28) Eure-et-Loir

Mayenne Sarthe Loir

Denis Legret (28) Eure-et-Loir, Jean-Paul Doron (61) Orne

COGEPOMI

Roland BENOIT (44) Loire-Atlantique
Jacky MARQUET (37) Indre-et-Loire
Gérard GUINOT (03) Allier
Lionel MARTIN (43) Haute-Loire

COMMISSION DE BASSIN POUR LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

Jacky Marquet (37) Indre-et-Loire - Titulaire
Guy Paturaud (49) Maine-et-Loire - Suppléant

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA REGION CENTRE - VAL-DE-LOIRE

Abel Martin (45) Loiret

LES GRANDES DATES DE 2017



Participation au 21^{ème} salon de la pêche de Châteauroux
Signature de la convention de partenariat avec Electricité de France

Campagne de communication régionale
Spot TV pour l'ouverture de la pêche sur France 3 du 6 au 19 mars 2017

Labellisation de deux parcours de pêche « passion » en Indre-et-Loire
Parcours de Reugny et Candes-St-Martin



Labellisation de deux parcours de pêche « famille » en Eure-et-Loir
Parcours de la Bazoche-Gouet et du Coudray-au-Perche

Organisation du Congrès 2017 à Châteauroux (36)
Articulation avec l'union de bassin Loire-Bretagne



FÉVRIER



MARS



AVRIL



Montage vidéo de la restauration de la Menuse à Ligugé (86), Valorisation d'une action technique de la Fédération de la Vienne



Organisation des Journées Techniques Régionales 2017 Annexes hydrauliques de Loire

Rencontre administrative Place de marché

Journée technique d'animation à Douy (28) Pêche au coup

Fondation des pêcheurs Visites et avis sur les sites de l'île Perchette et de Chouzy-sur-Cisse

Labellisation de deux parcours de pêche « famille » en Indre-et-Loire Parcours de Vouvray et Bridoré

Formation des bénévoles Parution des modules de formation des bénévoles des Fdppma et Aappma

Formation agronomie Intervention de Sebastien Lallier

Fête de la Sange

Rencontre animation



MAI



SEPTEMBRE



OCTOBRE



NOVEMBRE

PARTENARIATS



La Fédération nationale de la pêche en France

« La FNPF, les fédérations départementales et leurs adhérents sont à mes yeux des alliés pour la reconquête de la biodiversité et pour la lutte contre les pressions qui s'exercent sur elle. » Nicolas HULOT

La Fédération Nationale de la pêche en France et de la Protection des milieux aquatiques (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français. Elle a été créée par la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'utilité publique.

Au vu des missions dévolues aux associations régionales, la Fnpf a décidé de soutenir financièrement ces structures avec des objectifs essentiels :

- être un relai essentiel à la coordination des Fdppma,
- développer l'attractivité pêche au niveau régional,
- collaborer avec les régions administratives sur :
 - * la protection de la biodiversité,
 - * la valorisation de l'apport de l'activité pêche au développement des territoires,
 - * la concertation sur les différents schémas relevant de sa compétence,
 - * la coordination des propositions dans le cadre des instances régionales.



Electricité de France Centre - Val de Loire

Premier électricien mondial, le groupe EDF rassemble tous les métiers de la production, du commerce et des réseaux d'électricité. En s'appuyant sur l'expertise de ses équipes, sa R&D et son ingénierie, son expérience d'exploitant industriel et l'accompagnement attentif de ses clients, EDF apporte des solutions compétitives qui concilient développement économique et préservation de l'environnement. En région Centre - Val-de-Loire, EDF utilise de nombreux sites de production pour alimenter plusieurs dizaines de milliers de clients. Une information et une sensibilisation au milieu aquatique est donc nécessaire afin d'améliorer la connaissance sur ces domaines.

La convention de partenariat entre Edf et l'afpcvl vise à informer, animer, communiquer et sensibiliser le grand public, à l'eau et au milieu aquatique. Les orientations de cette convention reposent sur trois objectifs principaux.

1. Développer des actions de communication afin de promouvoir et valoriser le loisir pêche,
2. Favoriser la participation des structures associatives de la pêche de loisir aux actions d'EDF,
3. Assurer la sensibilisation du grand public sur l'eau, le milieu aquatique et la pêche.

Pour 2018, le Crédit Mutuel Centre - Val de Loire est devenu partenaire des pêcheurs de la région, dans la continuité du partenariat engagé depuis plusieurs années, avec l'Entente Halieutique du Grand Ouest !



L'agence de l'eau Loire - Bretagne

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un établissement public de l'Etat dont le siège est basé à Orléans (45). Elle œuvre au quotidien pour un maximum de cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes en bon état. Les priorités actuelles de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sont :

- des rivières vivantes, des milieux aquatiques protégés, entretenus et restaurés, un littoral préservé,
- la réduction de toutes les pollutions, domestiques, industrielles et agricoles,
- des ressources protégées et une qualité préservée pour les eaux destinées à l'alimentation en eau potable,
- des risques inondations mieux anticipés,
- des citoyens informés et sensibilisés.

Parmi ses missions, l'Afpcvl intervient à l'échelle de la région Centre - Val de Loire pour la mise en place d'actions d'information et d'éducation vers les riverains, les syndicats de rivière, les pêcheurs et plus largement le grand public.

Considérant que ces axes rejoignent les objectifs de son programme d'intervention, l'agence de l'eau accompagne l'Afpcvl depuis près de six ans, conformément à ses modalités d'intervention. Il en ressort trois objectifs principaux :

- développer des actions de sensibilisation dans le but de promouvoir et valoriser la politique de l'eau,
- favoriser l'émergence et la consolidation d'une culture autour de la préservation de la ressource en eau,
- susciter l'intérêt et la participation des citoyens et des acteurs du monde de la pêche.

L'objectif fort de cet accompagnement est de sensibiliser les usagers à la protection de l'eau et au respect des milieux aquatiques. Les changements de comportements et de pratiques nécessitent un long travail d'écoute, d'échange, d'information et de formation. La bonne compréhension des principaux enjeux par le public et par les acteurs locaux est un préalable indispensable à la participation de tous aux consultations périodiquement organisées par le comité de bassin.

Depuis de nombreuses années, l'agence de l'eau est partenaire des Fédérations départementales. Cet engagement s'est traduit par un accord cadre national qui se décline en convention de partenariat entre l'agence de l'eau et chaque Fédération départementale. L'agence soutient financièrement les actions de restauration, de suivi, d'études ainsi que des actions de sensibilisation à l'environnement.

Le comité de bassin Loire-Bretagne

le comité de bassin Loire-Bretagne est le lieu de concertation entre tous les usagers de l'eau, les élus et l'État. Tous les élus ont un mandat pour 6 ans renouvelable, excepté le Président, les Vice-présidents et les présidents de commissions qui sont élus pour 3 ans.

Pour rappel, le comité de bassin est composé de 190 membres et ses missions sont de garantir la concertation et la gestion de l'eau sur le bassin. Il émet un avis conforme sur les taux des redevances de l'agence et élabore l'état des lieux et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin (Sdage). Il anime également la concertation sur le Sdage et en suit la mise en application. Il émet un avis sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (les Sage) et les contrats de rivière.

RESSOURCES

Compte de résultat 2017

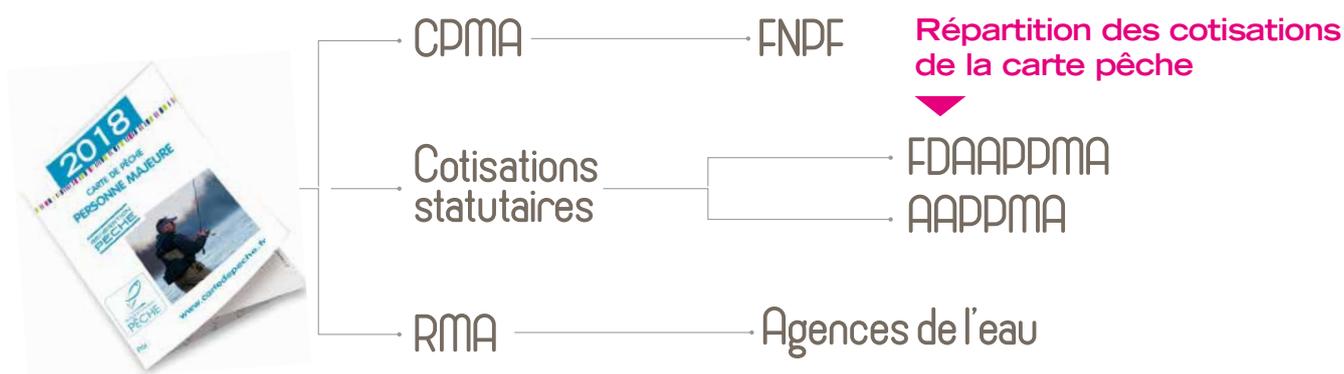
La nouvelle structuration régionale du réseau associatif de la pêche en France a affaibli la capacité financière des associations régionales. Aujourd'hui, même si la ressource nationale n'a pas évolué, elle doit subvenir aux besoins de 18 structures au lieu de 9.

A la lecture du bilan comptable de l'année 2017, l'association déclare un déficit budgétaire de plus de 15 000 euros malgré la réduction massive des aides apportées aux Fédérations départementales (Spot tv, documents de sensibilisation, goodies, etc.). Ce bilan prévisible depuis 2 ans, laisse entrevoir des années difficiles.

Les vérificateurs aux comptes ont précisé que « la situation était suffisamment grave » et ont regretté l'absence de partenariat avec la région Centre - Val de Loire comme ce qui se réalise sur Nouvelle - Aquitaine ou Auvergne - Rhône - Alpes. Toutefois, ils ont indiqué qu'une solution exceptionnelle devait être trouvée temporairement avec la Fédération nationale afin d'éviter le licenciement du poste salarié.

BILAN SYNTHETIQUE							
ASSOC REGIONALE DE PECHE CENTRE - VAL DE LOIRE		Avec brouillard		Hors simulation			
Edition du : 01/01/2017 au 31/12/2017							
Soldes N-1 de l'exercice							
ACTIF	Exercice N			N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves		
Immobilisations corporelles	13 007	10 895	2 112	4 330	- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I	13 007	10 895	2 112	4 330	- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	116 426	115 801
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(16 809)	625
Marchandises					Provisions réglementées	219	439
Avances et acomptes versés sur commandes	8 000		8 000		TOTAL I	99 836	116 865
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	10 000	10 000
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	7 676		7 676	62 589	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement	15		15	15	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	108 099		108 099	90 683	Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse					Autres	16 068	30 753
TOTAL II	123 790		123 790	153 287	TOTAL III	16 066	30 753
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	136 797	10 895	125 902	157 617	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	125 902	157 617

Ce que la carte de pêche finance

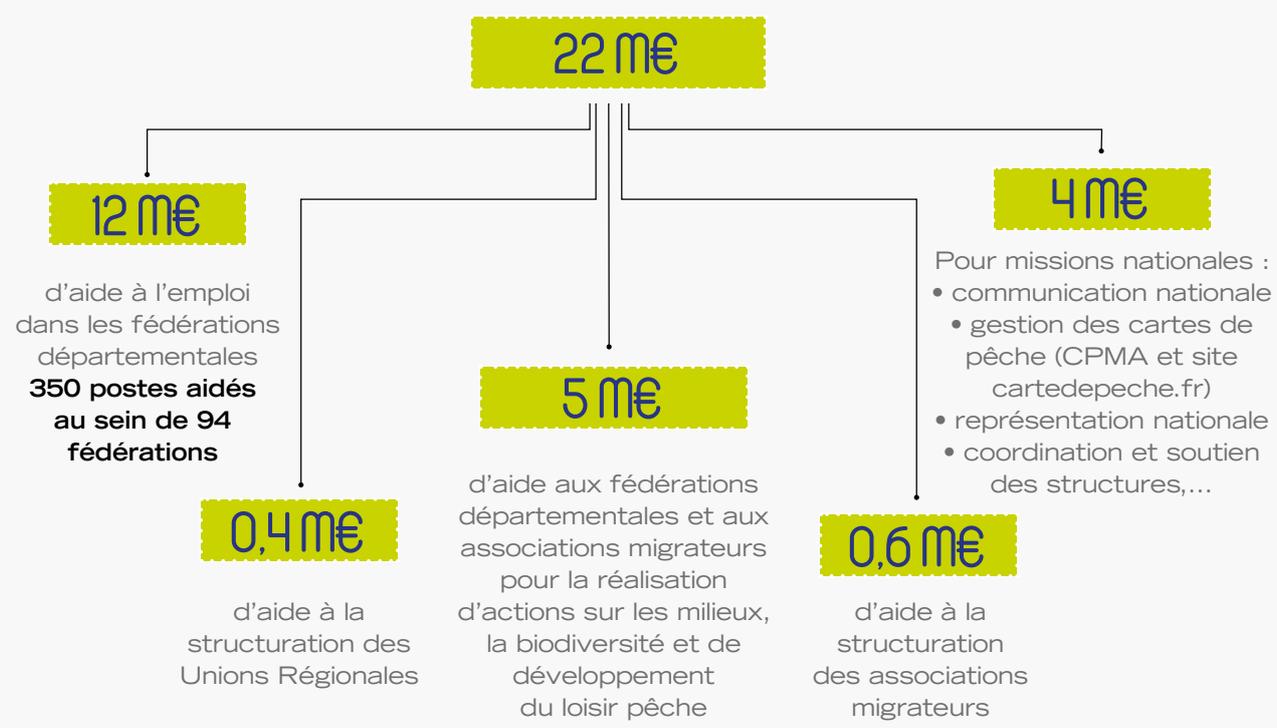


En 2017, les effectifs du loisir pêche ont légèrement augmenté après une année 2016 plus compliquée. Toutes catégories confondues, l'hexagone compte plus de 1,5 millions de pêcheurs !



Cotisation Pêche Milieux Aquatiques

Grandes lignes de la répartition budgétaire de la FNPF



PÊCHE & GOUVERNANCE

ÉCOLOGIQUE



Agence régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBe)

La loi Biodiversité a ouvert la possibilité pour les régions de créer des agences régionales de la biodiversité. Forte de son expérience avec l'Écopôle, la région Centre - Val de Loire a saisi l'opportunité de faire évoluer ce dernier en ARBe. L'enjeu principal est la prise en compte de la biodiversité par les aménageurs et élus locaux avec 3 objectifs :

- simplifier le système autour des acteurs de la biodiversité,
- favoriser l'appropriation des enjeux par l'amélioration de la connaissance et de l'observation,
- favoriser la capacité d'ingénierie des territoires pour passer à l'action.

Cette année fût importante afin de préfigurer cette nouvelle entité. Cela a débuté le mardi 31 janvier avec une première réunion de travail, présidée par Barbara Pompili, secrétaire d'État à la biodiversité. Cette rencontre a permis au travers d'ateliers participatifs, de contribuer activement à la réflexion. Plus de 180 personnes étaient présentes. Un second séminaire s'est tenu le 5 juillet 2017 avec cette fois-ci, plus de 150 personnes qui ont travaillé pour écrire la feuille de route de cette future agence. Une dernière rencontre a eu lieu le 6 décembre 2017 afin de présenter la loi, et d'installer le comité régional de la biodiversité Centre - Val de Loire.

Plusieurs dossiers importants ont été discutés :

- présentation du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires,
- premiers éléments de bilan du Schéma Régional de Cohérence Écologique,
- état des lieux de la biodiversité en lien avec les travaux de l'Observatoire régional de la biodiversité

Finalement, l'ARBe doit être créée au printemps 2018 sous la forme d'un établissement public de coopération environnementale, qui se substituera à l'actuel Écopôle. Il a souvent été question du financement de cette nouvelle agence et actuellement, la contribution financière principale viendrait de l'agence de l'eau Loire - Bretagne même si pour le moment, aucune ligne budgétaire n'a été ajoutée par cette dernière. Il sera primordial de prioriser les actions qui fonctionnent afin de gagner en crédibilité pour mobiliser les crédits disponibles et structurer l'ingénierie territoriale. Adossé à l'ARBe, le comité régional de la biodiversité constitué notamment de deux membres du monde de la pêche, deviendra le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région Centre - Val de Loire.

La synthèse des travaux issus de ces deux séminaires est téléchargeable ci-dessous :

www.regioncentre-valde Loire.fr/accueil/ma-region-et-moi/une-chance-pour-tous/environnement/arb

La Région 360°, c'est quoi ?

À l'heure où les transformations sociétales, économiques, climatiques, numériques, institutionnelles s'amplifient et s'accroissent, la région Centre-Val de Loire souhaite renforcer son attractivité, faciliter la vie et le bien-être de tous ses habitants et préserver son environnement de qualité. Comme pour l'Arb, la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a renforcé le rôle de la Région en lui confiant l'élaboration du Schéma Régional, d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ce dernier traitera de nombreux défis tels que la transition écologique, la valorisation des atouts spécifiques de la région ou encore la préservation de l'environnement, des paysages et du patrimoine bâti, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Une vidéo pour dénoncer

Suite aux alertes répétées de la Fédération de pêche des Deux-Sèvres, l'association régionale a réalisé un film de 3 minutes qui présente la situation dramatique des rivières après la période estivale. Outre la disparition de biodiversité, les assecs récurrents depuis une dizaine d'années découragent les élus. Pour qui? pour quoi? La vidéo apporte un éclairage sur la situation : près de 500 km d'assecs.



La création des retenues de substitution

Suite à la décision du Coderst des Deux-Sèvres, l'Afpcvl a fait part de son mécontentement au ministre de la Transition écologique et solidaire M. Nicolas Hulot afin de réaffirmer son opposition au projet de retenues de substitution.

Ce projet n'est pas d'intérêt général et ne protégera pas le milieu aquatique. Il est économiquement incertain, écologiquement irresponsable et socialement injuste ! La création des réserves n'est pas une solution de lutte face aux enjeux de diminution de la ressource en eau, le réchauffement climatique, etc. auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Le manque d'eau et les cours d'eau en assec en été comme en hiver ne sont que les conséquences d'une mauvaise gestion de l'eau. Prendre l'eau d'un milieu naturel déjà déséquilibré pour anticiper une période estivale que l'on imagine rude n'est pas une solution. Plusieurs rapports indiquent que les retenues pourraient même avoir un effet contraire et à terme, augmenter la consommation d'eau. L'Afpcvl a indiqué qu'il était primordial de comprendre que les retenues n'apporteraient aucune solution envers le milieu mais contribueraient à leur destruction. Le système agricole actuel n'est plus le meilleur. Les pratiques actuelles ne sont pas adaptées à l'évolution climatique. Avant l'irrigation intensive, les cours d'eau ne s'asséchaient pas sur un linéaire aussi important. Il n'y a pas assez d'eau pour satisfaire tous les usagers et jusqu'à quand maintiendrons-nous un système qui n'est pas viable à long terme. Localement, ce projet de 19 retenues de substitution se traduit par 60 millions d'euros dont environ 40 millions payés par les redevances. Les premiers travaux sont prévus pour 2018 sur le bassin de la Sèvre-Niortaise puisque ce dossier a reçu un avis favorable à l'issue de l'enquête publique en mai 2017 malgré des observations négatives du public et de nombreuses associations...

La réponse du ministre est toujours en attente ...

Le schéma régional des carrières (SRC)

L'élaboration du SRC Centre - Val de Loire a été engagée début 2016 par l'Observatoire régional des matériaux de carrière. Il a pour objectif de définir les conditions d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières.

Ce document reprend les travaux réalisés au sein des schémas départementaux, identifiera les gisements potentiellement exploitables, recensera les carrières existantes et prendra en compte l'intérêt économique national et régional, les ressources, les besoins en matériaux ainsi que la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles ou encore la préservation de la ressource en eau, etc.

De nombreux sujets ont été débattus comme l'application sur toute la région Centre - Val de Loire, de la disposition du Sdage Loire-Bretagne concernant les « zones de vallées avant subi de très fortes extractions ». Les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques connus en région Centre-Val de Loire ont été classés en deux catégories : zones à enjeux environnementaux très forts, où les carrières sont interdites ou peu envisageables et les zones à enjeux environnementaux forts, où les carrières peuvent être autorisées sous certaines conditions que le SRC devra spécifier. La DREAL a établi une carte de synthèse des enjeux que l'on retrouvera dans le SRC. Nous maintenons une vigilance accrue pour encadrer la reconversion des carrières en retenues de substitution.

Cette année, la DREAL a également engagé 2 études dont l'une concerne le développement des modes de transport alternatifs à la route que nous suivons avec intérêt. Les résultats seront connus en 2018.

Pour rappel, Le SRC est élaboré par le Préfet de région et devra être approuvé au 1^{er} janvier 2020. Une fois en vigueur, le SRC se substituera aux actuels schémas départementaux des carrières (SDC).

DES RESSOURCES POUR DEVELOPPER



La labellisation des parcours de pêche

20

parcours labellisés

114

hébergements qualifiés

Comité régional de labellisation



Membre
Jean-Marc Taupin
(36) Indre



Membre
Jean-Michel Hyppolite
(28) Eure-et-Loir



Membre
Julien Prosper

Le comité de labellisation s'est réuni à trois reprises pour labelliser six parcours de pêche.



La Brenne à Reugny (Fédération de pêche d'Indre-et-Loire)

Les environs de Reugny bénéficient d'un cadre bucolique, entre vignobles réputés du Vouvrillon et plaines cultivées. Le patrimoine historique et culturel y est riche.

Situé à l'amont du petit bourg de Reugny, le parcours passion permet un accès facile sur la Brenne, petit cours d'eau de 2^{ème} catégorie pour la pêche de la truite fario. Un linéaire entretenu, ainsi que des profils variés de fosses et radiers raviront les pêcheurs de truites au toc ou aux leurres. Ce parcours est géré de longue date par la Fédération de pêche d'Indre-et-Loire ainsi que le syndicat de rivière de la Brenne afin d'améliorer continuellement le fonctionnement de la rivière et la qualité des habitats piscicoles.



Parcours de la Vienne (Fédération de pêche d'Indre-et-Loire)

Situé à la confluence entre la Vienne et la Loire, le parcours de Candès-Saint-Martin bénéficie d'aménagements de qualité pour les pêcheurs et leurs familles. Les paysages typiquement ligériens, ainsi que le fort potentiel halieutique en font un secteur privilégié pour la pêche des carnassiers aux leurres, du bord ou en bateau. Il est également possible de pratiquer la pêche au coup ou au feeder.



Plan d'eau de Vouvray (Fédération de pêche d'Indre-et-Loire)

Ancienne carrière alluvionnaire, ce plan d'eau de 24 hectares bénéficie d'un environnement très agréable le long de l'axe ligérien. Situé sur la rive droite de la Loire, à 10 km à l'Est de Tours, il est facile d'accès depuis la D952 (Levéée de la Loire). Ce parcours se situe dans un cadre privilégié et touristique et accueille une fréquentation importante de pêcheurs. A noter, ce site est un des premiers sites à bénéficier d'une ouverture de la pêche, au float-tube.

Plan d'eau de Bridoré (Fédération de pêche d'Indre-et-Loire)

Situé au sud-est, en limite de département, à 50 km de Tours et 16 km de Loches, au cœur d'une aire de loisirs, le plan d'eau de Bridoré est un bel espace aménagé et entretenu, au calme et à la qualité paysagère appréciable. Situé en fond de vallée, avec une vue imprenable sur le château féodal, il ravi les pêcheurs, sportifs et promeneurs. On retrouve une zone de pêche partagée accessible aux PMR, des tables de pique-niques sous paillottes, des terrains de pétanque, un très grand préau, des sanitaires et des terrains de football et tennis accessibles à tous.

Plan d'eau de Coudray-au-Perche (Fédération de pêche d'Eure-et-Loir)

Le site est facile d'accès et les postes de pêche sont accessibles à pieds. La totalité du plan d'eau est entretenu et permet l'installation de pêcheurs. Toutefois, le cheminement est interdit aux véhicules afin de préserver le cadre naturel du site. Une gestion raisonnée est réalisée par l'aappma qui protège 200 mètres de berge afin de créer une réserve et faciliter la reproduction naturelle. L'espace de pêche sécurisé se situe à proximité du parking.

Le plan d'eau bénéficie d'une population importante de gardons et est devenu un lieu très intéressant pour les ateliers pêche et nature ainsi que les concours notamment pour les « Jeunes ».

Plan d'eau Gilbert Lecomte (Fédération de pêche d'Eure-et-Loir)

Le plan d'eau est situé à la sortie de la commune de La Bazoche Gouet face au camping. Le plan d'eau est facilement accessible et la zone de pêche sécurisée, proche du parking. Les véhicules ne sont pas autorisés autour du plan d'eau mais le cheminement est aisé. Ce parcours est calme, facile à pêcher et l'association entre l'aappma, la commune et le camping laisse présager la satisfaction des pêcheurs.



Qualification pêche

Pour bénéficier de la qualification pêche, un hébergement doit être à distance raisonnable des lieux de pêche, ouvert pendant une période adaptée à la pratique de l'activité, proposer un accueil personnalisé, des activités pour les accompagnants, et mettre à disposition une documentation halieutique. Il doit pouvoir proposer un local « matériel » facilitant la conservation d'appâts vivants et son accessibilité doit être facilitée.





Le challenge régional float-tube

30 pêcheurs de carnassiers sélectionnés par les Fédérations, étaient réunis pour participer au premier challenge régional Centre – Val de Loire organisé par l'Ar. Cette rencontre conviviale s'est déroulée sur le parcours de pêche de la Boucle du pin situé sur la Creuse, en amont du barrage de la Roche-Bât-l'Aigüe, à proximité de Gargillesse (36).

Le « top départ » officiel a été donné à 9h et les pêcheurs se sont lancés à l'assaut des 2,7 km de parcours, réservés pour l'occasion. Globalement, la matinée fût relativement calme. Près d'une vingtaine de poissons maillés ont été pris : de nombreuses perches dont une de 39 cm, un sandre de 58 cm et plusieurs black-bass dont un de 27 cm. La météo ensoleillée a permis aux participants de profiter du cadre automnal offert par les méandres de la Creuse. La rencontre s'est terminée vers 14h et monsieur Alban Mazerolles (36) a été déclaré vainqueur. La connaissance du secteur aura donc été un avantage pour ce local de l'étape. Pour clôturer cette journée, les pêcheurs ont pu se restaurer à l'Auberge de la Chaumerette, réservée pour l'occasion.

En 2018, la rencontre se déroulera le dimanche 4 novembre sur le plan d'eau Les Tirelles en Eure-et-Loir.



Pêche au coup à Douy (28)

Les animateurs de la région se sont réunis sur une journée afin de se perfectionner aux différentes techniques de pêche au coup. Contrairement à d'autres techniques où il est nécessaire de chercher le poisson, la pêche au coup permet d'attirer les poissons sur un coup. C'est pour cette raison que l'amorçage est un moment très important. Il conditionne la réussite de la pêche.

Pêche à l'anglaise avec Jean Desqué

Symbole d'une pêche fine mais sportive, cette technique de pêche au coup au moulinet, dite « à l'anglaise » permet de toucher de beaux poissons blancs généralement hors de portée de la grande canne.

Pêche à la grande canne avec Francisco Blanco

La technique de la pêche de la carpe au coup est de plus en plus utilisée par les pêcheurs de loisir. Elle débute par l'observation du plan d'eau par temps calme. L'objectif est de déceler certaines zones avec une activité plus importante (sauts, fougilles, etc.).

Pêche au quiver-tip avec Olivier Defrocourt

Cette technique originaire d'Angleterre, permet de capturer des cyprinidés en eau calme comme en eau vive. Moins onéreuse et plus simple que l'anglaise, ou la bolognaise, elle permet de prendre à distance de gros poissons même avec du vent.

Pêche au coup avec Christophe NOUALHIER

Agronomie, comment produire en préservant l'environnement ? Sébastien Lallier

Cette formation organisée en partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne a réuni une dizaine de personnes, salariés du pôle technique. Le déroulé de la journée a permis d'appréhender les grandes lignes des itinéraires pour 3 cultures : blé, maïs, colza, de découvrir d'autres voies pour produire autrement et comprendre la définition de l'agriculture intégrée avec l'exemple concret d'une évolution d'exploitation du système intensif vers l'intégré (motivations, leviers agronomiques, résultats). Egalement, les notions d'agriculture de conservation et de réseau Civam ont été discutées. Globalement, les participants ont apprécié cette rencontre.

Tourisme Centre - Val de Loire : Place de marché

Pour répondre aux attentes des Fédérations, une formation a été organisée afin de présenter la Place de Marché Centre - Val de Loire. Cette plateforme de commercialisation en ligne où l'offre et la demande se rencontrent, permet aux Fédérations de proposer directement leurs animations, challenges et réunions pour des réservations simples et rapides. 12 personnes étaient présentes lors de cette journée.

Apave : habilitation à l'électricité

Comme tous les ans, une session de formation est organisée à Blois. Cette année, elle a réuni 16 personnes qui ont pu dès le mois de juin, accompagner les Fédérations lors d'action de pêches électriques.

Snsapl

L'association régionale a participé à deux formations organisées par le Snsapl en 2017 :

- Les clefs d'une communication efficace dans le cadre de la promotion du loisir pêche

Aujourd'hui, la communication est primordiale mais il convient d'être formé afin d'évaluer les enjeux de la communication, ses objectifs, la stratégie et les moyens dans le cadre d'une politique de promotion du Loisir Pêche. La maîtrise des fondamentaux de la communication, l'élaboration d'une stratégie ou encore l'analyse des différents outils au service de la communication sont des notions appréhendées lors de cette formation. Elle permet également de définir une politique globale et de rédiger un plan de communication adéquate.

- Administration du personnel

De nombreux sujets ont été abordés comme le recrutement et le licenciement d'un salarié, la vie du contrat de travail entre l'organisation, les obligations, les entretiens, ainsi que les absences ou le temps de travail. Cette formation permet de conseiller les Fédérations dans leur gestion du personnel au quotidien en appliquant le droit du travail et la convention collective. Une formation similaire sera organisée en 2018 pour les élus des structures.

Fafsea

Plusieurs cahiers des charges ont été rédigés en 2017 sans se concrétiser en formation

- Habilitation électrique,
- Recyclage de l'habilitation électrique,
- Notions juridiques.

Les sessions de formations seront organisées en 2018.

127
personnes formées

26
sessions de formation

Modules de formation pour les bénévoles

A destination des Fédérations et des associations, deux documents ont été créés cette année en partenariat avec les associations régionales Nouvelle-Aquitaine et Occitanie pour former les bénévoles. De nombreuses thématiques sont abordées comme la structuration du réseau des Sapl, le rôle des bénévoles, la gestion du personnel, les responsabilités engagées, la gestion de l'eau et les structures partenaires, le développement du loisir pêche avec la conception des parcours labellisés ou encore cartedepeche.fr.

Ces documents sont disponibles sur : drive.google.com/open?id=1p36RlM8Ww9t199JaRGePsH3vOGFmkzuv

DES RESSOURCES

POUR ÉTUDIER, PROTÉGER ET GÉRER



L'ouverture de la pêche du saumon fait débat

« Après débat, le Conseil d'administration se prononce favorablement pour la réalisation d'une étude sur les possibilités de réouverture de la pêche du saumon atlantique sur l'axe Loire-Allier, selon les modalités préconisées par la Commission EPMAB. » La décision du Conseil d'administration de la Fédération nationale ne souffre d'aucune ambiguïté. Il s'agit là, de lancer une étude sur la réouverture de la pêche du saumon. Suite à cela, les membres de l'association régionale ont décidé d'adresser un courrier rappelant leur opposition au projet.

Sur le fond, l'association régionale regrette l'absence de représentant de la région Centre - Val de Loire dans le groupe de travail Epmab. Toutefois, nous pensons que sur une question aussi sensible, un élargissement du groupe de travail aurait pu être envisagé. Elle regrette également l'absence de questionnement des Fédérations du bassin Loire sur le sujet. Ne devaient-elles pas recevoir un questionnaire afin d'indiquer si elles étaient favorables au projet ? L'Ar regrette de devoir abandonner la position historique pour l'arasement du barrage de Poutès, de supprimer de notre mémoire les démantèlements d'ouvrages en barrage comme à Blois et Maisons-rouges et d'oublier le barrage de Serre de la Fare, grande victoire pour la continuité écologique.

Concernant l'écologie de l'espèce, l'association régionale a rappelé l'évolution du passage des saumons :
Vichy : 2008 - 421 saumons / 2016 - 472 saumons
Poutès : 2008 - 39 saumons / 2016 - 27 saumons

L'association régionale pense qu'ouvrir la pêche du saumon, c'est :

- s'exposer à des captures de saumons plus nombreuses qu'actuellement,
- promouvoir l'alevinage dans les rivières a contrario d'une gestion patrimoniale,
- ouvrir la pêche du saumon aux pêcheurs professionnels et amateurs aux engins,
- s'opposer aux associations de protection de l'environnement,

Dans le cas d'une ouverture, l'association régionale souhaite :

1. Ouvrir la pêche du saumon sur la totalité du bassin versant de la Loire et de ses affluents,
2. Instaurer un système de quota qui respecterait la disponibilité de l'espèce.
Une réflexion doit s'organiser sur la remontée des saumons (au vu de la petite quantité qui arrive à Vichy puis à Poutès, la logique voudrait que l'autorisation soit décroissante de l'estuaire à la source). Les chiffres présentent une diminution de l'espèce au fur et à mesure que l'on remonte la Loire et ses affluents.
3. Faire du Haut-Allier, véritable zone refuge, une zone d'interdiction de la pêche du saumon.
Une seule zone comme celle-ci pourrait être créée au début puis nous pourrions l'augmenter en vu de l'augmentation de la population.
4. Exiger la suppression du barrage de Poutès,
La reproduction de l'espèce doit être l'objectif principal et pour cela, il faut travailler sur les points de blocage.



Suite à la parution des nouveaux arrêtés départementaux en région Centre – Val de Loire, pris en application de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, les Fédérations ont constaté des irrégularités et une forte régression de la prise en compte des entités hydrographiques.

Pour rappel, Le récent arrêté ministériel paru au journal officiel du 07 Mai prévoit des dispositions encadrant l'utilisation des pesticides, notamment par la mise en place de zones non traitées (ZNT). Il y est fait référence aux « points d'eau », tels les cours d'eau définis par l'article L. 215-7-1 du Code de l'Environnement par exemple, ou encore les éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes 1/25 000 de l'IGN, ainsi que les caniveaux et autres bouches d'égouts. Par conséquent et vis-à-vis des arrêtés de 2006, ces « points d'eau » à prendre en compte dans chaque département, devraient être plus nombreux qu'à l'époque. Dans les faits, les projets d'arrêtés ont de nombreux manques comme l'a également dénoncé l'agence française de la biodiversité.

Ainsi, les Fédérations de la région Centre - Val de Loire ont déposé un premier recours gracieux en septembre pour demander l'intégration :

- des cours d'eau définis par l'article L. 215-7-1 du code de l'environnement,
- des éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes 1/25 000 de l'IGN (même en pointillés),
- de tous les plans d'eau (moins d'1 ha et plus),
- des fossés d'évacuation des eaux pluviales.

Ce recours a été suivi en fin d'année par le dépôt de recours contentieux en insistant sur la diminution des points d'eau pris en considération pour l'établissement des ZNT en rappelant que la superficie d'un plan d'eau ne constitue pas un critère permettant de démontrer la satisfaction des objectifs des directives 2000/60 et 2009/128. Ensuite, la mise à l'écart des fossés qui constituent des éléments du réseau hydrographique mais non situés dans le périmètre d'un captage d'eau et des passages busés des cours d'eau est aussi nullement motivée. Le principe de non-régression, selon lequel la protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, n'est également pas respecté.

Sur la forme, l'association régionale regrette l'absence de discussion en amont avec tous les acteurs locaux. En effet, cette pratique aurait potentiellement permis d'aboutir à un consensus et un compromis avant de lancer une consultation. Le problème des pollutions diffuses est une priorité depuis plusieurs années pour tous les acteurs de l'eau, l'Etat et les collectivités. Le Sdage 2016 – 2021 réaffirme même l'engagement fort pris sur le bassin Loire-Bretagne. Par conséquent et au vu de l'évolution de cette problématique (plan Ecophyto, classement en zones vulnérables), les nouveaux arrêtés ne sauraient être moins ambitieux que ceux de 2006 afin de tenir les engagements de retour au bon état des masses d'eau. L'association régionale restera vigilante et fera le maximum pour protéger les entités hydrographiques et faire respecter ce principe.

92% des cours d'eau surveillés en France, contiennent des résidus de pesticides.

Autorisation d'occupation temporaire du Cher canalisé

Les Fédérations de la région Centre-Val de Loire ont demandé au tribunal administratif d'Orléans d'annuler l'arrêté du 30 décembre 2013 par lequel le préfet d'Indre-et-Loire a délivré au syndicat intercommunal pour l'entretien et l'exploitation du Cher canalisé une autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial. En janvier 2017, elles ont été informées que l'arrêté était susceptible d'être fondé en partie sur un moyen d'ordre public soulevé d'office. Il n'a pas été décidé de faire appel.



Les annexes hydrauliques de Loire

Une des missions de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique d'Indre-et-Loire consiste à restaurer les milieux aquatiques. Les poissons, comme une multitude d'autres espèces, profitent de la réhabilitation des milieux.

Des journées techniques régionales ont donc été organisées pour appréhender ce travail mené depuis plus de 15 ans. Près de 20 personnes étaient présentes pour visualiser les opérations de restauration de frayères sur plus de 50 boires. La Fédération a par ailleurs signé avec le Conseil Départemental, un « Contrat Territorial Milieux Aquatiques » (CTMA) pour la restauration et l'entretien d'annexes hydrauliques sur la Loire et la Vienne. Ce programme fait suite à la déconnexion progressive des annexes hydrauliques du lit mineur, suite aux extractions massives de matériaux des années 1950 à 1990. Ainsi, la Fédération a proposé de porter des actions de restauration et d'entretien des annexes, notamment pour améliorer la fonctionnalité hydro-écologique des frayères à brochets. La suppression de la végétation inadaptée (arbustes) afin de favoriser l'ouverture du milieu, des travaux de reconnexion des annexes avec le lit, ou encore l'entretien des sites restaurés. Un suivi est réalisé après travaux, pour vérifier le bon fonctionnement hydraulique des sites, l'implantation de la végétation et le suivi de la faune notamment piscicole. Le suivi hydraulique a également montré que ces sites étaient pour la plupart fonctionnels (inondés), ce qui était l'objectif initial. Avec onze relevés estivaux : près de 108 espèces de flore (moyenne de 35 par site) ont été repérées dont 4 espèces protégées. Pour l'implantation de la végétation, support de pontes pour les brochets, les prospections estivales mettent en évidence une colonisation rapide par la végétation herbacée avec la présence d'une quarantaine d'espèces de poisson, dont 2 espèces migratrices et 7 espèces protégées. Ces taux de réussite sont plutôt encourageants même si pour la Loire, les données traitées sont restreintes et les travaux trop récents pour réellement évaluer l'impact du contrat sur le peuplement piscicole. Les remontées ponctuelles des pêcheurs concernant les prises de brochets sur la Loire sont toutefois très positives.

Dans le cadre du programme actuel, 2015-2019 de restauration et d'entretien d'annexes hydrauliques toujours sur la Loire et la Vienne mais également sur la Creuse et le Cher, 16 nouveaux sites sont prévus en restauration, avec toujours des questionnements. Ai-je réalisé le « bon diagnostic » ? Les enjeux sont-ils bien hiérarchisés ? Ou encore, les actions prévues sont-elles à la hauteur des enjeux ? Ce contrat territorial permet, à l'échelle d'un département, de définir les sites prioritaires en termes de restauration. Sa mise en œuvre par un acteur associatif permet de compenser l'absence de maître d'ouvrage mais est-ce vraiment le rôle des Fédérations de pêche ? Enfin les résultats encourageants obtenus devraient permettre de favoriser l'atteinte ou le maintien du bon état.

Pour information, le coût du programme pour 2015 - 2019 est de 850 000 euros pris en charge à hauteur de 270 000 euros par les pêcheurs.



1996	1 ^{ère} prospections (130 sites inventoriés dans le dept)
1997	1 ^{ère} travaux de la FD37
1998-2005	Travaux ponctuels
2008	Nouvelle étude sur la Loire (hiérarchisation de 40 sites)
2009	Signature du premier contrat pour la restauration - investissement de près de 600 000 € - des travaux sur 41 sites (Loire et Vienne)
2015	Signature du 2 ^{ème} CTMA

Deux réunions se sont organisées pour travailler sur la rédaction des Pdp dans les départements.

Les Fédérations lancées dans la démarche :

Camille MARCON, chargée de missions PDPG du Cher (18)
 Anthony VIERRON, chargé de missions PDPG d'Eure-et-Loir (28)
 Antoine VERSEIL, chargé de missions PDPG du Loiret (45)
 Simon GAILLOT, chargé de missions PDPG du Loir-et-Cher (41)

Les nombreux échanges ont permis d'aboutir à des accords pour regrouper les contextes limitrophes (ex : Cisse). Des concertations avec les Fédérations proches de la région Centre – Val de Loire seront réalisées, la rédaction d'une fiche type par « contexte » permettant d'afficher clairement les limites de contextes (contextes = surfaces). Ces documents seront accessibles et permettront de communiquer sur les milieux.

Enquête d'eau

L'Agence française pour la biodiversité exerce des missions d'appui dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

Comme vu précédemment, chaque été, de nombreuses rivières voient leur niveau d'eau baisser, parfois jusqu'à l'assèchement complet, dit « assecs ». Ces étiages naturels sont souvent accentués par l'utilisation de la ressource en eau à une période où celle-ci est plus rare : alimentation en eau potable, irrigation, arrosage des jardins publics, etc. La surveillance de l'écoulement des cours d'eau toute l'année est nécessaire, à la fois pour comprendre leur fonctionnement, et plus particulièrement les phénomènes d'étiage, mais également pour réguler les usages de l'eau et limiter les impacts sur les milieux aquatiques. Pour compléter l'Observatoire national des étiages (Onde), l'association régionale a choisi d'intégrer un programme de sciences participatives et de le déployer au sein de la région Centre-Val de Loire. Le but est de multiplier la couverture et d'obtenir des résultats actualisés et dynamiques. Cette possibilité permettrait d'orienter plus rapidement des décisions telles que les arrêtés « sécheresses ». Une application est disponible et le dispositif permettra de recueillir des données d'observation visuelle sur l'état d'écoulement superficiel des cours d'eau, en particulier lors de la période estivale.

151 expertises

500 000 euros
 de budget des Fédérations
 Centre - Val de Loire
 pour les milieux aquatiques

Les cyanobactéries, vigilance accrue

Durant l'été 2017, près d'une quinzaine de chiens sont décédés dans la Maine et le Cher. La présence de cyanobactéries augmente depuis quelques années. Ces toxines sont produites par des algues bleues qui contaminent le plus souvent des eaux calmes, riches en nutriments. Ces algues ont besoin de soleil pour se développer. Elles sont naturellement présentes, mais se multiplient fortement en cas de sécheresse généralisée avec des niveaux d'eau particulièrement bas, comme en 2017. Une prolifération de cyanobactéries dans l'eau forme une soupe de brocolis ou une traînée de peinture verte fluo.

Ce développement dans les eaux peu profondes et stagnantes représente un dépôt d'algues abondant voir de la mousse. Elles peuvent devenir dangereuses pour la faune et la flore lorsqu'elles prolifèrent dans le milieu, du fait du contact important avec les toxines. Pour l'Homme, le risque est minime mais existant. Il est donc conseillé en période estivale de se baigner uniquement dans des zones prévues à cet effet, respecter les interdictions de baignade, ne pas laisser les animaux boire ou se baigner, tenir les chiens en laisse en bord de rivière, ne pas consommer l'eau ou les poissons et éviter le contact avec l'eau des rivières. Une brochure sera prochainement éditée pour vous apporter de plus amples informations.

DES RESSOURCES POUR COMMUNIQUER



La participation sur les salons régionaux

Fort du succès de sa 20^{ème} édition et avec un nombre record d'exposants, le Salon de la Pêche de Châteauroux 2017 a rassemblé les 10, 11 et 12 février, près de 16 750 visiteurs. L'événement a actualisé sa configuration intérieure des lieux en diminuant les grands stands afin d'accueillir un nombre d'exposants plus important : 100 contre 73 en 2016. Cette évolution a permis au salon de proposer aux visiteurs un plus grand choix de matériel de pêche, de services ainsi qu'un espace gastronomique, très apprécié. Le public a pu retrouver de nombreuses animations pêche avec le simulateur, le tapis de lancé ainsi que les bassins et aquariums mais aussi le marché du poisson.

L'association régionale Centre - Val-de-Loire était présente tout le week-end sur le salon. elle a pu renseigner le public sur les produits liés à la carte de pêche, l'évolution de la réglementation et notamment l'augmentation des tailles de capture. Elle a également sensibilisé les visiteurs aux enjeux liés à la gestion de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne. De nombreux autres sujets ont été débattus comme la restauration des frayères, la participation des pêcheurs aux actions de leur AAPPMA, la pêche du silure de nuit mais également des thématiques autour de l'eau comme la pollution des petits cours d'eau et les assècs récurrents de certaines rivières. L'exposition « eau, pêche et milieu aquatique » était également présente sur le salon et permettait comme en 2016 de faire la transition entre les deux halls du salon.

L'association régionale était également présente les 9 et 10 septembre dernier à Sully-sur-Loire pour la 20^{ème} édition de la fête de la Sange. Comme chaque année dans le parc départemental du Château de Sully, le public a pu participer à des démonstrations de techniques de pêches : anglaise, carpe, coup, mouche, silure, camassier, aux initiations pêches adultes et enfants, au simulateur ou encore profiter des ateliers de lancer, de l'exposition pédagogique et de nombreuses activités ludiques. Un concours de pêche gratuit pour les enfants a été organisé le samedi après-midi ainsi qu'un concours de pêche au coup, le dimanche matin. Aujourd'hui, la fête de la Sange est une manifestation incontournable (environ 12 000 visiteurs) pour les passionnés de la chasse, de la pêche et de la nature. Elle offre une vitrine aux terroirs, aux valeurs et aux traditions très présentes notamment en Sologne et permet à de nombreux acteurs de se rencontrer, de communiquer et d'échanger dans le plus grand respect des loisirs de chacun.



Les spots ont toujours la cote

Dans la continuité des années précédentes, une campagne de communication sur France 3 région Centre - Val de Loire et Poitou - Charentes a été réalisée. Elle s'est déroulée du 6 au 19 mars 2017.

90 spots de 20 secondes ont été diffusés et plus de 200 000 pavés vidéo ont circulé sur Internet.



Le bulletin semestriel

Cette action récurrente pour notre association régionale est importante. Le bulletin semestriel est le seul document de communication utilisé par la structure. Depuis son origine, le bulletin « Au fil de l'eau » n'a pas changé de format et se compose de 8 pages afin d'évoquer une multitude de thématiques. La politique éditoriale a évolué avec l'arrivée en 2017 de plusieurs prises de position assez fortes qui viennent humaniser l'information. Petit à petit, des informations liées aux actions de nos structures adhérentes sont intégrées comme la création de l'union de bassin, les manifestations comme à Châteauroux ou encore les travaux de restauration de la Menuse (86), valorisés par une vidéo. Il faut noter qu'auparavant, le bulletin reprenait exclusivement, les informations discutées lors du comité de bassin ou au sein de ses commissions.

Pour 2018, la version « papier » disparaîtra pour un déploiement sur les réseaux sociaux et les sites Internet des Fédérations. Actuellement, une réflexion est engagée pour créer un site Internet pour l'association régionale.

Bulletin 8

- Les pêcheurs au service du milieu
- Les chiffres clés de l'agence de l'eau
- Eau et urbanisme, concevoir une ville durable
- Un outil adapté à la gestion de l'eau
- Comment exploiter les carrières en préservant l'environnement ?
- Les Fédérations de pêche communiquent !
- Le point de vue de François-Marie PELLERIN de FNE

Bulletin 9

- Les pêcheurs au service des milieux
- 10^{ème} programme : un premier bilan
- Crise hydrique, et ça continue encore et encore
- Le changement climatique
- Les zones non traitées
- Le Sage Huisne
- Le point de vue de Jacky Marquet, Président de la Fd37



La Menuse, restauration morphologique en vidéo

L'association régionale a réalisé une vidéo sur la restauration morphologique de la Menuse. (département de la Vienne - 86)

Dans le cadre de son partenariat avec l'agence de l'eau Loire - Bretagne, l'association régionale Centre - Val de Loire a réalisé une vidéo pédagogique qui présente les travaux réalisés par la Fédération de pêche de la Vienne sur la rivière : la Menuse. Depuis deux ans, le Pôle technique de la Fédération travaille pour redonner vie à ce cours d'eau. La vidéo valorise ce travail et reprend les différentes étapes comme la recherche et le déplacement des espèces, le reméandrage de la rivière et l'apport en matériaux. Tous les sujets sont abordés.

Cette vidéo est disponible sur la chaîne Youtube de l'association des Fédérations de pêche Centre - Val de Loire, sur www.peche86.fr, ainsi que sur les pages Facebook @Urfcpc et celle de la Fédération de pêche de la Vienne!

Bon visionnage à tous !



Génération pêche

Ce slogan est repris dans toutes nos publications. « Je suis, tu es, nous sommes la Génération Pêche ! Qu'ils apprennent avec leurs parents, leurs grands-parents, dans des ateliers pêche et nature ou avec des moniteurs, les plus petits sont l'avenir de notre loisir et sont les futurs protecteurs de nos milieux aquatiques ! Et c'est toujours avec plaisir qu'ils découvrent les poissons et les rivières. »

Dans la continuité du Tour de France, l'association régionale s'est munie de stands de couleur violette et de deux mascottes officielles : Gloops.

Découvre la pêche

Ce dépliant fournit les principaux conseils avant d'effectuer une première sortie pêche : les bons endroits, les poissons, le matériel et les animations ainsi que les étapes pour devenir un bon pêcheur.

Sensibiliser aux enjeux liés aux plantes envahissantes

Les plantes aquatiques envahissantes sont des plantes exotiques dotées d'une forte capacité de dispersion dans l'environnement. Elles menacent la biodiversité et les milieux avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires importantes. Elles colonisent les étangs, les rivières et les berges via les graines et boutures, emportées par l'eau, les oiseaux et l'Homme. Elles apprécient fortement les eaux chaudes, stagnantes et se multiplient considérablement en été. Le dépliant présente les principales plantes envahissantes comme les Jussies et il invite à remonter des informations sur leur présence auprès du conservatoire des espaces naturels.

Les poissons : les carnassiers

On désigne par «poisson», tout être vivant aquatique qui possède des branchies pour respirer et des nageoires pour se déplacer. Les poissons possèdent également une colonne vertébrale : ce sont des vertébrés. Ils sont dits à sang froid car leur température corporelle est liée à celle du milieu. Leur rôle est fondamental : nourriture, indicateur de la qualité de l'eau ou encore pour le loisir pêche.

Ce dernier dépliant reprend les principaux carnassiers de notre région : brochet, sandre, perche, silure et black-bass. L'objectif à terme, est d'obtenir une série de dépliant sur la totalité des espèces piscicoles. Ce premier volet évoque les carnassiers. Ces prédateurs qui, avec leurs multiples dents, se nourrissent des autres poissons, de batraciens et d'oiseaux. L'écologie du poisson est abordé tout comme quelques techniques de pêche.

Google drive



Créé en 2016 et utilisé dans son intégralité cette année, les options liées au compte *Google* sont nombreuses.

- Une nouvelle messagerie
- Un accès You Tube
- Un agenda partagé – salariés FD
- Un stockage photos
- Un partage de données

Avec le Google drive, l'association régionale publie en ligne et met à disposition des Fédérations, tous les documents travaillés, rédigés et validés. Si tel n'est pas le cas, l'Ar invite les Fédérations à se munir rapidement d'un compte afin de développer leurs outils et moyens de communication.

ZOOM SUR LES ACTIONS DES FEDERATIONS



Charente

Aménagement de récifs artificiels au plan d'eau de La Grande Prairie

Suite à l'obtention d'un avis favorable du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du plan d'Eau de la Grande Prairie (commune de Saint-Yrieix/Charente), une vingtaine de bénévoles s'est rassemblée sur site afin de réaliser l'immersion de récifs artificiels en février 2017. L'objectif de cette opération consiste à développer et diversifier les habitats du plan d'eau par l'apport de structures. Ces aménagements vont contribuer à augmenter la capacité d'accueil pour les espèces piscicoles. De manière plus générale, ils vont favoriser la vie aquatique et participer à la valorisation du parcours de pêche. Les matériaux utilisés (présentant un défaut pour la commercialisation) ont été fournis gracieusement par l'entreprise « Préfabriqués des Maisons Rouges » basée à Chenon et appartenant au groupe « LIBAUD ». L'immersion a été rendue possible grâce à l'intervention du Groupe d'Explorations Sous-Marines de l'Angoumois (GESMA), l'entreprise RIVOLET, l'UPC16 et l'AAPPMA d'Angoulême.

Pour en savoir plus

Valentin Hortolan - Directeur
v.hortolan@peche16.com



Cher

Actualisation du Pdpq

Le précédent Pdpq datant de 2002, il était opportun de l'actualiser, au vu des nouvelles lois, réglementations et afin de rafraîchir les données accumulées sur le département. Ce document permet de faire un état des lieux et un bilan des données compilées dans le but d'orienter la politique, de hiérarchiser les objectifs et de proposer des actions d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. Le diagnostic du document se base sur les données piscicoles, issues des pêches électriques. Ces dernières permettent d'observer la richesse spécifique par le nombre d'espèces, la présence d'espèces sensibles, leur abondance ou encore la présence de nuisibles. Ces données sont couplées aux protocoles basés sur les macroinvertébrés (IBGN), diatomée (IBD), plantes aquatiques (IBMR) et paramètres physico-chimiques. Le département se découpe en plusieurs « contextes » dits « salmonicole », « cyprinicole » ou intermédiaire. En 2017, le Pdpq du Cher a été actualisé à 80%. Quelques contextes sont à finaliser pour obtenir le document d'orientation de la politique de la Fédération du Cher sur le milieu aquatique.

Pour en savoir plus

Camille Marcon - Chargée de mission Pdpq
federation-peche-18@wanadoo.fr



Restauration morphologique de la Vesgre en Eure et Loir

Avec des écoulements lents et homogènes, une perte de diversité, un manque d'habitats, un réchauffement de l'eau ou encore une capacité d'autoépuration amoindrie, ce bras de la Vesgre avait besoin d'être restauré. La Fédération a travaillé sur un projet comprenant la restauration de la ripisylve avec l'ouverture de la rivière et une recharge sédimentaire permettant de redonner au lit, une morphologie plus naturelle ainsi qu'une diversification des écoulements. L'installation de panneaux pédagogiques sur le linéaire des travaux, des articles de presse ainsi que la labellisation prochaine d'un parcours « famille » sur le plan d'eau des Vingtaines à Oulins, le long du linéaire restauré, permettront de valoriser cette action.

Pour en savoir plus

Pierre Fetter
Directeur
Federationpeche28@gmail.com



Indre

La reconquête de la continuité écologique des cours d'eau dans l'Indre

Du droit à la pratique administrative

Une étude a été lancée dans l'Indre pour clarifier la notion juridique de continuité écologique. L'idée était de mettre en évidence les difficultés administratives et de pouvoir les identifier plus facilement à l'avenir. L'étude permet une clarification et une définition, de façon concrète et pratique, de pistes de réflexions et d'actions à engager dans le souci de faciliter l'application juridique de la continuité écologique. Cette étude est complémentaire au travail réalisé par la Fnpf sur les problématiques de la continuité écologique à travers les changements globaux avec cette fois, la mise en évidence de problèmes plus locaux liés à la continuité écologique.

Pour en savoir plus

Bruno Barbey - Directeur - bruno-fede.peche.indre@wanadoo.fr



Création de la maison de la pêche et de la nature du Loir-et-Cher

Avec la maison de la pêche, la Fédération du Loir-et-Cher s'est dotée d'un véritable outil pédagogique qui associe à la fois, des poissons en résine, une tablette numérique, une maquette et également des panneaux pédagogiques, un laboratoire ainsi qu'un vidéoprojecteur tactile.

Les thématiques abordées par l'animateur vont du réseau associatif au cycle de l'eau, en passant par la pêche d'hier et d'aujourd'hui, aux pollutions, ou encore aux espèces. Le laboratoire est équipé d'une paillasse, d'éviers et microscopes pour analyser les macroinvertébrés. Le numérique est très présent dans cette maison de la pêche. Il modernise ce lieu qui accueille depuis 2017, un public large et satisfait par la visite et les présentations proposées.



Pour en savoir plus

Rémi Carbon
Chargé de développement
remi.carbon@gmail.com

Déploiement de la garderie fédérale

Dans le cadre du renforcement et de la réorganisation de sa garderie, la Fédération de pêche du Loiret a innové dans sa gestion et n'a pas hésité à recruter des gardes-pêches particuliers (bénévoles) sur tout le département. Elle organise des sessions de recrutement et communique par le biais des aappma mais pas seulement. Les journaux spécialisés comme la pêche et les poissons relaient également l'information. Des entretiens et une sélection sont réalisés par la Commission composée notamment du président de la Fédération. A l'issue du recrutement, une formation de deux jours est assurée afin que le GPP soit assermenté pour 5 ans et obtienne le droit de contrôler. La garderie se décompose en 5 secteurs comprenant 1 responsable sélectionné par la Commission. Les tournées sont libres et les contrôles sont réalisés avec l'application Vigipêche par QR code. Cette nouvelle gestion améliore la relation entre les agents de développement et les Gpp, permet une couverture plus importante du territoire, optimise les coûts globaux et assure une mobilisation plus forte des aappma ainsi qu'une sécurité accrue des Gpp.



Pour en savoir plus

Abel Martin - fede.peche.45@wanadoo.fr

Création de nouvelles cales de mise à l'eau

Le département des Deux Sèvres se décline en 5 grands bassins hydrographiques dont 3 sont favorables à l'implantation de nouvelles cales de mise à l'eau : le Thouet, la Sèvre Niortaise et la Sèvre Nantaise. Ces cales servent d'étape et de base de départ pour les pêcheurs mais elles peuvent également servir aux services de secours. La pêche en bateau est en forte croissance depuis quelques années du fait de la privatisation des berges qui rend de plus en plus difficile la pratique de la pêche du bord. La Fédération a mené une étude afin de choisir et d'optimiser l'implantation des mises à l'eau. Les critères principaux sont d'être sur une parcelle fédérale, d'obtenir une longueur de navigation favorable ou encore d'avoir une population piscicole conséquente. Au vu des critères, la Fédération vient d'achever des travaux de création de 2 cales de mise à l'eau et projette déjà la création de 3 nouvelles réparties sur les 3 bassins versants, dès 2018.



Pour en savoir plus

Christophe Bordes
Responsable technique
peche79@club-internet.fr

Restauration morphologique de la Menuse

Depuis 2012, la Fédération de pêche a effectué tous les ans des travaux de restauration morphologique sur la Menuse et son affluent la Feuillante, grâce au partenariat avec le Conseil Départemental de la Vienne, l'agence de l'Eau Loire-Bretagne et la région Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est de restaurer un ruisseau ayant subi des dégradations anthropiques ces dernières décennies. Les deux espèces cibles de la FDAAPPMA 86 sur la Menuse sont la truite fario, espèce repère des petits cours d'eau, et potentiellement la moule épaisse, une espèce de mollusque protégée. Sur la Menuse plusieurs linéaires de cours d'eau ont été restaurés en 2014-2015. Des radiers, des méandres et des fosses ont été aménagés à l'aide de pierres et de blocs. L'ensemble de ces travaux permet une meilleure autoépuration du cours d'eau ainsi que la continuité piscicole et sédimentaire. L'ensemble de ces aménagements offre des habitats nettement plus favorables au développement de la faune et la flore aquatique.



Pour en savoir plus

Edouard Brangeon
Responsable technique
edouard.brangeon@peche86.fr







Association régionale des Fédérations de Pêche Centre - Val-de-Loire
11 rue Robert Nau
41000 BLOIS

afpctl@orange.fr / 0254902567

Action soutenue par :

